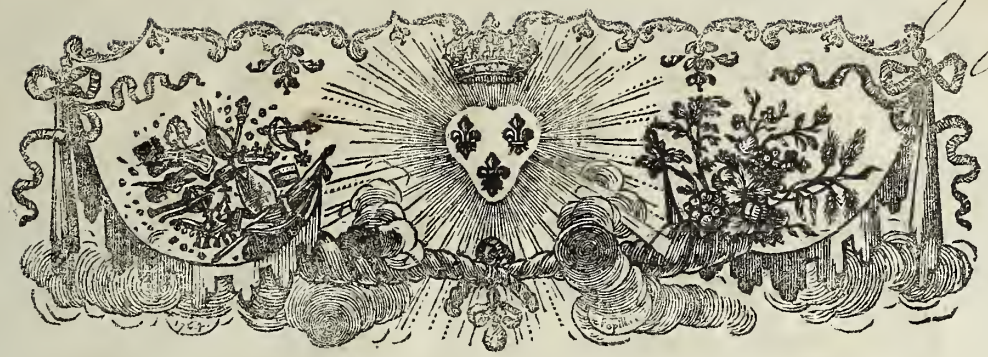

ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui ſupprime un Imprimé qui a pour titre, Lettres Provinciales.

Du 28 Novembre 1772.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROI s'étant fait rendre compte d'un Imprimé qui ſe répand ſous le titre de *Lettres Provinciales*, Sa Majeſté a reconnu que cet ouvrage contenoit des aſſertions haſardées, & des notions peu exactes ſur l'hiſtoire de la Monarchie. A quoi voulant pourvoir: Oui le rapport, & tout conſidéré; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne què ledit Imprimé

demeurera ſupprimé. Fait défenſes à toutes perſonnes d'en introduire, vendre & débiter des exemplaires dans ſon royaume. Enjoint au ſieur Lieutenant général de Police de Paris, & aux ſieurs Commiſſaires départis dans ſes provinces, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt, qui ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera, & tranſcrit ſur les regiſtres des Chambres ſyndicales du royaume. FAIT au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-huit novembre mil ſept cent ſoixante-douze. *Signé* PHELYPEAUX.

Case
Wing
folio
o 2
1Y4
.A1
v. 8
no. 64

THE NEWBERRY LIBRARY

A PARIS, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Parlement, *rue Mignon S. André-des-Arcs*, 1772.